

Type d'adhésion	Règles d'application	Montant de la cotisation
Adhérents	Ce tarif s'applique à toute personne qui ne participe pas au fonctionnement de l'association	40 euros
Adhérents bénévoles	Ce tarif s'applique aux personnes suivantes: Accueillants (es), Membres du bureau et du CA, Animateurs (trices), Co-animateurs (trices)	20 euros
Adhérents d'un AVF voisin	Ce tarif s'applique à l'adhérent d'un AVF voisin qui vient pratiquer une ou des activités que son AVF ne propose pas. (justificatif à présenter)	
Etudiants et chômeurs	Ce tarif s'applique sur justificatif	

Note : Sur chaque cotisation 6 euros sont reversés à l'URAVF et l'UNAVF pour le fonctionnement du réseau national des AVF